

Formation

Remboursement de frais et avantages en nature : sécuriser les pratiques

L'octroi d'avantages en nature ou de frais professionnels est une pratique courante en entreprise. Cette pratique est néanmoins à surveiller, puisqu'elle fait l'objet de vigoureux contrôles de l'Administration, notamment de l'URSSAF.

Objectifs

Cerner et distinguer les avantages en nature et les frais professionnels, savoir en évaluer les montants, identifier le régime social applicable, anticiper un éventuel contrôle URSSAF, sécuriser ses pratiques

Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

½ journée (3,5 heures)

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

① Définir les principaux avantages en nature et leur évaluation ② Frais professionnels : situations et modes de remboursement ③ Cas pratiques sur les thématiques clefs : repas, hébergement, véhicules, télétravail.

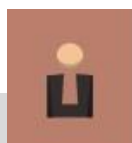
Tarifs

400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avvertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !